

**Compte rendu du Conseil de l'UFR SITEC du  
vendredi 11 septembre 2026 – 9h30, en visio sur Teams**

Membres présents :

**Membres de droit** : Nawaz Burokur, Michele D'Ottavio.

**Membres élus** : Hélène Aldeano, Cécile Barth-Rabot, Laurent Gallimard, Céline Million, Gérard-Pascal Piau, Didem Koc, Khanh Hung Tran, Arthur Ouvrard, Bruno Serio.  
Orlane Bouenda est suppléée par Anissa Chalf. Adam Mecellem est suppléé à Antony Region.

**Procurations** : Delia Guijarro-Arribas donne procuration à Cécile Barth-Rabot. Pascal Pradeau et Olivier Polit donnent procuration à Céline Million. Badr Eddine Ratni donne procuration à Gérard-Pascal Piau. Maxence Jossou donne procuration à Khanh Hung Tran.

**1- Avenant à la convention de partenariat avec Paris 8 relatif au DIU Artec+ - Prolongement du  
partenariat de formation jusqu'en 2028 : vote**

La convention de partenariat signée le 21 juillet 2023 entre l'Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis et l'Université Paris Nanterre a défini pour trois années universitaires l'alternance annuelle des inscriptions administratives au DIUT ArTeC+ dans l'un ou l'autre des deux établissements. L'avenant proposé au vote en séance de ce jour permettra de réaliser les inscriptions à l'UFR SITEC en 2026-2027 et acte la validité de la convention jusqu'à la fin d'ArTeC, le 31 août 2028.

Le directeur rappelle qu'une possible « suspension » de l'implication de SITEC à l'EUR ArTEc est toujours en discussion depuis l'an dernier. La responsable du Master Métiers du Livre et de l'Edition ajoute qu'elle avait déjà constaté et signalé un écart important entre les thématiques de l'EUR et celles de l'UFR. Le responsable du CMI-ATE regrette l'absence de réciprocité des appels à projets entre les deux universités partenaires et l'EUR ArTeC, notamment dans le domaine des sciences pour l'ingénieur, et interroge la direction sur la possibilité d'initier un éventuel appel à projets pour relancer le partenariat et justifier la présence de l'UFR SITEC dans l'EUR.

Aujourd'hui, l'avenant à soumettre au vote porte seulement sur le traitement des inscriptions administratives. Par la suite, l'ouverture sur les thématiques de l'UFR seraient à rediscuter avec la Présidence. L'avenant est donc soumis au vote.

Vote : 12 pour, 4 abstentions.

Fin de la séance à 10h.